

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 19/05/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. P. GUILLEBAUX (CD) et
Mme N. OLLIVIER

Absents excusés : Mme Y. RUPERT, MM. G. LANDRIOT, R.
PANARIELLO, JOUBERT (Vice Président)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont
susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel
Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les
Coupes et la première phase des compétitions comportant
plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la
décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1
du Règlement Sportif du District.*

RAPPEL POINT DE RÈGLEMENT DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT

Article 10 du Règlement Sportif du DYF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Départemental 1 Senior D.A.M.), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal). À l'heure officielle.

HORS-CHAMPIONNAT

La Commission vous rappelle que les équipes évoluant en hors-championnat ne comptent pas dans le classement final. Les points gagnés contre ces équipes seront donc décomptés à la fin de la saison 2024/2025.

Voici les équipes en question :

- **SENIORS D5-B : CARRIERES GRESILLONS AS 3**
- **U16 D4-C : MESNIL ST DENIS ASL 22**

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

U14

D3-A DU 03/05/2025
28283557 BOUAFLE/FLINS ENT. 22 / CONFLANS FC 22

D4-D DU 03/05/2025
29607059 BOUGIVAL FOOT 22 / BAILLY NOISY SFC 22

FORFAIT GENERAL

FUTSAL SENIORS

D1-A ASJA 1

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 18/05/2025
28251674 ASJA 1

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 18/05/2025
29552496 CROISSY US 2

U18

D3-B DU 18/05/2025
29717495 BOUGIVAL FOOT 22
29717498 VILLEPREUX FC 21

U15

D2-C DU 14/05/2025
53046171 ENT. VELIZY JOUY 1

U14

D3-A DU 17/05/2025
28283562 BONNIERES FRENEUSE 21

D4-F DU 17/05/2025
28283291 RAMBOUILLET YVELINES 22

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D4-C DU 18/05/2025
28221087 HOUDANAISE REGION FC 2

D5-A DU 18/05/2025
29535287 SPORTS LOISIRS CULTURE 1
U18

D1-A DU 18/05/2025
28215265 VERSAILLES 78 FC 23
28215267 POISSY FC 21

U16

D3-A DU 18/05/2025
28253654 MAURECOURT FC 21

U15

D2-B DU 17/05/2025
53110688 VSCI 1

U14

D4-C DU 17/05/2025
29561392 CROISSY US 21

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 17/05/2025
29608801 ASJA 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

CDM

D1-A DU 25/05/2025
28234832 VILLEPREUX FC 5

U16

D3-B DU 18/05/2025
28253743 LES CLAYES S/BOIS USM 21

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

CDM

D1-A DU 18/05/2025
28234829 VILLEPREUX FC 5

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 15/05/2025
29608803 ANDRESY FUTSAL AS

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 21 MAI à 20H

SENIORS

D5-D

29552473 CELLOIS CS 2 / ETANG ST NOM ES 21

MATCHES A PROGRAMMER

CRITERIUM DU LUNDI

POULE-A

29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

45 ANS

POULE B

29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917133 JUZIERS F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

POULE C

29917210 PERRAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1
29917212 RAMBOUILLET YVELINES 1 / HOUDANAISE REG. FC 1

COURRIERS

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

852634 AS OVILLOISE

La mairie de Houilles nous a confirmé la mise à disposition du terrain Maurice Baquet (pelouse) et des tribunes pour accueillir la finale de la Coupe des Yvelines du Critérium du Lundi Soir du lundi 2 juin 2025 avec un coup d'envoi à 20h15, face à VOISINS À L'ANCIENNE FC.

La Commission prend note et confirme le déroulement de la Finale Critérium du Lundi Soir à HOUILLES le 02/06/2025.

DEMANDES

U14

D2-B DU 24/05/2025

28283475 VERSAILLES 78 FC 4 / MAUREPAS AS 1

Demande de VERSAILLES pour jouer à 15H30 en raison de l'occupation des terrains.

Compte tenu du manque d'enjeu, la Commission donne son accord.

D4-F DU 24/05/2025

28283296 RAMBOUILLET . 2 / MONTIGNY LE BRETONNEUX 22

Demande de RAMBOUILLET pour jouer à 16H en raison de l'occupation des terrains.

Compte tenu du manque d'enjeu, la Commission neutralise ce match, ce qui permettra de pouvoir faire jouer le match suivant à 14H :

U15 D1

53045487 RAMBOUILLET YVEL. 1 / HOUILLES AC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

ATTENTION

LA VERSION 5 DE L'APPLICATION FMI A FINALEMENT ÉTÉ ANNULÉE PAR LA FEDERATION. LA VERSION ACTUELLE EST DONC LA V 4.0.10.

CY FUTSAL SENIORS F

POULE UNIQUE DU 11/05/2025

53336319 CS ROSNY / ELANCOURT OSC

Pris note du courrier de ROSNY. Le compte avait bien été associé à la compétition.

La Commission annule l'avertissement et l'amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D5-C DU 18/05/2025

28230662 MONTESSON U.S. 2 / FOURQUEUX A.S. 1

La Commission demande à MONTESSON un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D4-C DU 18/05/2025

28248910 RAMBOUILLET YVELINES 31 / FCFF 31

La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U18

D3-A DU 11/05/2025

29717314 CONFLANS RACING 21 / ANDRESY F.C. 21

Pris note du rapport de CONFLANS.

RAPPEL : La Commission demande à ANDRESY de confirmer que le club de disposait pas de code pour se connecter à la FMI.

U14

D1-A DU 14/05/2025

28215839 BOUAFLE /FLINS ENT. 21 / VILLENNES ORGEVAL 21

La Commission demande à BOUAFLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 08/04/2025

29608797 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ANDRESY FUTSAL 1

RAPPEL : La Commission demande à JOUARS PONTCHARTRAIN un rapport concernant la non utilisation de la FMI.